

---

2023-01 | Avril 2023 | RAPPORT DE MISSION EXPLORATOIRE

---

# Quelle végétalisation pour Sarcelles ?

« La ville de Sarcelles ne dispose pas encore d'un plan de végétalisation qui vise à l'adapter aux changements climatiques pour en limiter les impacts. En revanche elle bénéficie de réels atouts et d'un terrain favorable pour réaliser ce plan qui viendra résoudre les difficultés propres aux spécificités du territoire. »

Rapport de mission validé par le Bureau du CESEL le 7 avril 2023  
sur proposition de la commission du Développement et du Cadre de vie

## Synthèse

---

En janvier 2023, M. Joël Le Calvez a été chargé par le CESEL d'une mission exploratoire sur la **végétalisation à Sarcelles, sous l'angle de la transition climatique**. Le rapport, après avoir défini ce que sont la végétalisation et un plan de végétalisation, relève les **atouts et le terrain favorable de Sarcelles** pour ce faire, **mais également les freins**.

Un **diagnostic partagé** par l'ensemble des acteurs, y compris économiques, et la population (passer du « tout pelouse » à un écosystème), doit conduire à **définir un plan d'action à court, moyen et long terme**. Les évolutions étant lentes, il y a urgence à commencer rapidement.

Cette première ébauche de réflexion appellera un approfondissement de la part du CESEL.



*Photo Luc Bentz  
(Belles Images de Sarcelles)*

## Sommaire

---

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Synthèse.....                     | 2 |
| Table des sigles.....             | 3 |
| 0. Introduction .....             | 3 |
| 1. Définitions et précisions..... | 4 |
| 2. Le constat .....               | 5 |
| 3. Priorités.....                 | 6 |
| 4. Conclusion.....                | 7 |
| Annexes.....                      | 7 |
| À propos du CESEL .....           | 8 |

## Table des sigles

---

|              |   |
|--------------|---|
| <b>CARPF</b> | Communauté d'agglomération Roissy-pays de France (dite aussi « communauté d'agglomération » dans le texte.  |
| <b>CAUE</b>  | Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Les CAUE ont été créés par la loi sur l'architecture du 03/01/1977. CAUE 95 renvoie à celui du Val-d'Oise) |

## 0. Introduction

---

### 0.1. Nature de la mission et questionnement

La mission dont le présent rapport rend compte est bien d'une *mission exploratoire*. Si les questions d'esthétique et de variété des paysages urbains ne sont pas à exclure, l'angle sous lequel cette mission a été défini par le bureau du CESEL **visé bien le** développement durable et, notamment, l'adaptation à des changements climatiques que l'on sait aujourd'hui irréversibles et dont l'impact pourra être seulement freiné.

La question posée est la suivante :

*La ville de Sarcelles dispose-t-elle d'un plan de végétalisation visant à l'adapter aux changements climatiques et à en limiter les impacts ?*

### 0.2. Rencontres préparatoires

Pour dresser ce constat, votre rapporteur a rencontré :

- Monsieur Patrick HADDAD, maire de Sarcelles ; vice-président de la communauté d'agglomération (CARPF) chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et du développement durable ; conseiller départemental du Val-d'Oise ;
- Monsieur Sylvain LASSONDE, conseiller municipal délégué au cadre de vie, à la qualité de vie et à la ville durable ;
- Monsieur Christophe VÉDRUNE, directeur Général des services techniques de la ville de Sarcelles ;
- Monsieur Jean Christophe TARDY, architecte en chef de la ville de Sarcelles ;
- Madame Aurélie STOFFEL (responsable du pôle Environnement, Nature et Agriculture) et madame Rita CECCHERINI (directrice de l'aménagement, de la Communauté d'agglomération Roissy—Pays de France ;
- divers agents des services techniques.

# 1. Définitions et précisions

---

## 1.1. Qu'est-ce que la végétalisation ?

L'utilisation du terme végétalisation est récente. Sa signification a rapidement évolué ces vingt dernières années. La végétalisation consiste en la mise en place d'une couverture végétale comme la végétalisation d'un talus, d'un toit terrasse. C'est l'action de couvrir une surface de végétaux notamment de plantes herbacées et son résultat (définition Larousse 2001).

## 1.2. Qu'est-ce que la végétalisation d'une zone urbaine ?

C'est un processus qui consiste en un ensemble d'opérations visant à mettre en place des végétaux dans les environnements urbains pour rendre la ville résiliente aux risques climatiques.

*Ainsi une végétation en ville, notamment les arbres, permettrait de réduire la concentration en particules fines et en polluants dans l'air, réduire la pollution sonore en atténuant la propagation du bruit ; elle permettrait de réduire la chaleur sous les frondaisons et sur les façades des immeubles ; elle permettrait de diminuer l'impact de fortes précipitations en favorisant l'évaporation de l'eau et en retardant les concentrations du ruissellement et ainsi participer à prévenir les inondations, sans compter sur ses effets sur le développement de la biodiversité.*

## 1.3. Que peut être un plan de végétalisation ?

Un plan de végétalisation pourrait consister en un document ou un ensemble de documents qui :

- résulterait d'un *diagnostic*,
- définirait une *stratégie* pour la ville,
- se fixerait des *objectifs* et des *types d'interventions* de l'agglomération en matière de végétalisation selon un *calendrier de priorités à court, moyen et long terme*.

Le plan de végétalisation doit s'inscrire dans une stratégie plus globale prenant en compte les stratégies des autres acteurs du territoire. Il déciderait d'un *plan d'actions opérationnelles chiffré* incluant une *charte* engageant tous les acteurs.

Le plan prévoirait un *suivi* et une *évaluation à court, moyen et long terme*. Il ferait l'objet d'une *communication adaptée* pour faire connaître la démarche et *féderer* davantage les élus et la population du territoire autour de la stratégie de la ville.

En effet, une éducation de la population est à développer pour obtenir un consensus minimum sur le type de végétalisation à rechercher. Il faut passer de l'ère du tout pelouse à des espaces où les végétaux grandissent et abritent des espèces qui permettent la restauration d'un écosystème où les oiseaux puissent revenir.

## 2. Le constat

---

La ville de Sarcelles ne dispose pas d'un plan de végétalisation qui vise à l'adapter aux changements climatiques et à en limiter les impacts. En revanche la ville bénéficie de réels atouts et d'un terrain favorable pour réaliser ce plan que viennent contrebalancer de nombreux freins qu'il ne faut pas se cacher.

### 2.1. Les atouts et le terrain favorable

Les élus déterminants : le Maire et son adjoint délégué au cadre de vie, l'architecte en chef, les principaux responsables de services sont sensibilisés et proactifs.

Ainsi, dès le début du mandat, une étude a été commandée au CAUE 95 par le maire et son conseiller municipal délégué au cadre de vie, à la qualité de vie et à la ville durable. Il s'agissait d'identifier, répertorier les espaces verts différenciés et proposer des recommandations à appliquer au cas par cas par les services techniques de la ville.

Le CAUE accompagne les services pour la mise en œuvre de cette gestion différenciée par la fourniture de fiches d'intervention. Cette étude a été diffusée dans les services. Le directeur général des services techniques y a fait spontanément référence.

Le maire souhaite l'élaboration d'une charte sur le sujet, avec la définition d'objectifs. Il précise qu'il vise quatre priorités :

- intégrer plus de végétation dans tous les cas de requalification des espaces ;
- planter des arbres dans les cœurs d'îlots selon un plan pluriannuel à l'échelle de la ville ;
- promouvoir une doctrine de gestion des arbres qui laisse la nature reprendre ses droits auprès des services de la ville, des bailleurs sociaux, copropriétés et particuliers ;
- communiquer avec les habitants sur ce thème pour changer les regards ;

S'agissant de la végétalisation, Sarcelles constitue un terrain favorable. D'une part, l'architecture du Grand Ensemble a anticipé le besoin de végétalisation en prévoyant des espaces. D'autre part, un capital important de végétaux a été planté et est en partie préservé au village. L'aspect verdoyant de la ville surprend les visiteurs.

### 2.2. Les freins

Dans le Grand Ensemble, de nombreuses surfaces végétalisables n'appartiennent pas à la commune, mais aux bailleurs sociaux ou aux copropriétés. La municipalité n'a donc pas directement la main pour agir : Il faut donc créer un partenariat avec trois ou quatre bailleurs pour pouvoir investir des fonds publics dans des espaces privés.

De plus on observe une dégradation des arbres plantés, il y a cinquante ans, dans le Grand Ensemble. Dans le secteur du « village » et au nord de la commune, de très nombreux arbres

ont été abattus par sécurité sans être remplacés, ou abattus sans être remplacés le long des boulevards et avenues pour faciliter le stationnement des véhicules, par exemple boulevard du docteur-Galvani et du général-de-Gaulle, avenue Gabriel-Péri ou Marx-Dormoy. Il y a donc un capital qui se dégrade ou s'amenuise au fil du temps qui passe.

Les équipes des espaces verts, en nombre restreint, restent à former et à encadrer selon les nouvelles stratégies d'entretien et de renouvellement des végétaux. Il s'agit de prendre en compte le respect de la biodiversité et les contraintes que fait peser l'urgence climatique sur le renouvellement des végétaux. La volonté de planter est limitée par de fortes contraintes budgétaires. L'absence d'un cadre (pas encore remplacé) se fait sentir pour définir les objectifs et organiser les services. L'heure est à réagir plutôt qu'anticiper.

Des considérations administratives peuvent se révéler contraignantes ; des lenteurs font naître des complications, du fait que l'entretien et la rénovation de certaines voies, principalement les voies dédiées aux transports en commun sont du ressort de la communauté d'agglomération. Il convient alors d'arbitrer la mise en commun des ressources et des objectifs.

## 3. Priorités

---

### 3.1. Fédérer à partir d'un diagnostic partagé et d'un engagement de tous les acteurs

Il y a urgence à *fédérer les énergies autour d'un diagnostic partagé* par tous les acteurs pour se fixer un plan d'actions avec des objectifs opérationnels sur la base d'une charte engageant l'ensemble de la population (cf. p. 4) et des acteurs économiques à court, moyen et long terme. Une piste et un choix de stratégie pourraient être explorés en s'appuyant sur les compétences des services administratifs de la CARPF.

### 3.2. Urgence à agir et enjeux économique

Il faut dix à quinze ans pour qu'un arbre donne une ombre satisfaisante. Cela est à mettre en rapport avec la rapidité du changement climatique qui est désormais palpable par un chacun.

L'action en matière de végétalisation revêt en outre une dimension économique importante, voire majeure. Sur le long terme, il est moins coûteux et plus efficace d'agir préventivement que contraint par l'urgence, ne serait-ce que pour résoudre les problèmes (procédures d'appel d'offre, concurrence...). Surtout, planter des milliers d'arbres suppose en amont un investissement en terrains et en matériels divers qui peut générer une activité profitable au secteur privé comme au secteur public communautaire. Cet investissement important doit trouver des fonds publics mais aussi éveiller l'intérêt des investisseurs privés, les engageant dans une démarche bonne pour la planète.

## 4. Conclusion

---

La ville de Sarcelles ne dispose pas encore d'un plan de végétalisation qui vise à l'adapter aux changements climatiques pour en limiter les impacts. En revanche elle bénéficie de réels atouts et d'un terrain favorable pour réaliser ce plan qui viendra résoudre les difficultés propres aux spécificités du territoire.

Le rapporteur n'a pu encore avoir accès — en raison du délai contraint pour cette mission *exploratoire* — à l'étude du CAUE. Il n'est pas possible en l'état de pouvoir dire si cette étude pourrait être le diagnostic-socle qui permettra, au niveau de la commune, d'élaborer une stratégie, mais aussi la charte qui en est le pendant nécessaire, ou si elle devra faire l'objet de compléments.

NOTE COMPLÉMENTAIRE DU 07/04/2023. — La proposition formulée au terme de ce rapport conclusion de ce rapport de *mission exploratoire* est donc de la prolonger en l'approfondissant dans le cadre d'une étude ou d'un rapport et avis du CESEL élaboré dans le cadre de sa commission « Développement et Cadre de vie ».

## Annexes

---

### Annexe A. — Présentation du rapporteur

M. Joël LE CALVEZ, 70 ans, receveur retraité des Postes, est connu comme militant associatif engagé auprès de l'ASSARS qu'il préside depuis 2019. L'ASSARS (Association sarcelloise de sauvegarde et d'aménagement des rivières et des sites), outre son travail environnemental, est connue notamment pour sa manifestation annuelle de la « marche de la rivière ».

Page Facebook de l'ASSARS :

<https://www.facebook.com/assars.assars>.

### Annexe B. — Composition de la commission

Composition de la commission du Développement et du Cadre de vie au 28 mars 2023 :

- **Présidente** : Mme Stévyne N'ZABA, vice-présidente du CESEL
- **Membres** : Mmes et MM Laurent ANKRI ; Nina AUDISHO ; Ami BAKILI ; Nicole DAHAN ; Gabin GUILLAUME ; Pascal KOUVTANOVITCH ; Hedy LABAIED ; Joël LE CALVEZ ; Marie-Antoinette LEUFROY ; Bachir MARECAR ; Gaëlle MOUYOMBO ; Lucien NGUEMA ; Patrick PATEGO ; Sandra PLEYO ; Colette ROLLAND ; Axelle SALAMI ; Gilbert SITBON.

## Annexe C. — Étapes de la procédure

- 01/12/2022 : proposition de la 1<sup>re</sup> commission du CESEL (Développement et Cadre de vie), M. Le Calvez étant pressenti comme rapporteur ;
- 13/12/2022 : validation de la proposition par le bureau du CESEL ;
- 23/03/2023 : remise du rapport de mission par M. Le Calvez ;
- 28/03/2023 : présentation du rapport par M. Le Calvez à la commission Développement et Cadre de vie du CESEL. Adoption du projet de rapport par la commission et d'une initiative de la commission pour la prolonger par un rapport et avis. ;
- 07/04/2023 : validation des conclusions de la commission (rapport et initiative de saisine complémentaire) par le bureau du CESEL



Ce document est placé sous [licence collaborative Creative Commons CC-BY-NC-SA internationale 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/) (attribution, usage non commercial, partage dans les mêmes conditions). Auteur à mentionner «Joël Le Calvez/CESEL de Sarcelles ».

### À PROPOS DU CESEL

**Le Conseil économique social et environnemental local de Sarcelles (CESEL)** est une instance de démocratie locale qui complète de manière originale les dispositifs existants (conseils de quartier, comité des femmes citoyennes, conseil de la jeunesse...). Créé par délibération du conseil municipal de Sarcelles, le CESEL est, une instance de réflexion et de propositions chargée d'éclairer à sa demande, mais en toute indépendance, le maire de Sarcelles. Il dispose également d'une capacité d'autosaisine. Il comprend de cinquante à soixante membres désignés par le maire parmi les habitantes et habitants candidats ou, dans la limite du dixième de ses membres, de personnes candidates qui exercent une activité à Sarcelles sans y résider.

**Les travaux du CESEL** sont préparés dans le cadre des quatre commissions permanentes (Développement et Cadre de vie ; Culture, Sport, Vie associative ; Éducation et Formation ; Affaires sociales et Santé) ou, si nécessaire, de commissions mixtes ou spéciales. Adoptés par les commissions, les projets sont validés soit par l'assemblée plénière (rapports et avis ; études), soit, le cas échéant, par le Bureau (notes rapides ou en urgence).

**Le CESEL est administré par le Bureau**, composé d'une ou d'un président désigné par le conseil municipal sur proposition du maire et de quatre vice-présidentes ou vice-présidents nommés par le maire parmi les membres du CESEL après consultation de la présidente ou du président. Les vice-présidentes ou vice-présidents président l'une des quatre commissions permanentes. Le Bureau du CESEL est assisté par un secrétariat général, désigné par le maire, qui assure l'interface avec les services municipaux.

Toutes les fonctions au sein du CESEL sont exercées exclusivement **à titre bénévole**.

#### BUREAU DU CESEL

Présidence : Luc BENTZ

Vice-présidences : Aziza BERKOUKI, Norsadette KHALDI, Maguelonne LEGAIE, Stévyne N'ZABA.

**Secrétariat du CESEL** : Frédéric MEYNARD (secrétaire général), Véronique DUCHAMP (secrétaire générale adjointe), Adama SANOGO (chargé de mission démocratie locale).

**Site du CESEL** : <https://cesel-sarcelles.blogspot.com>.

**Contact** : CESEL, hôtel de ville, 3 rue de la Résistance, 95200 SARCELLES — [cesel@sarcelles.fr](mailto:cesel@sarcelles.fr).